

# LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE



**Les sénateurs ont pour mission de voter la loi, mais aussi de contrôler l'action du Gouvernement et d'évaluer les politiques publiques.**

Lorsqu'un sujet nécessite un examen particulier en dehors du cadre classique d'une commission permanente, le Sénat peut créer une commission d'enquête (CE) en application de l'article 51-2 de la Constitution, qui produit un rapport et formule des propositions dans un délai de six mois.



## Un instrument de contrôle sur un problème significatif

- **La création d'une commission d'enquête** est généralement suscitée par les répercussions d'un événement dans l'opinion publique, à laquelle l'enquête parlementaire sert de "caisse de résonance". **La création d'une commission d'enquête peut être demandée par un ou plusieurs sénateurs, un groupe politique ou une commission permanente.**
- La création d'une telle commission passe par le **dépôt d'une proposition de résolution**, renvoyée à la commission permanente compétente, qui désigne ensuite un rapporteur. La commission d'enquête est créée par l'adoption par le Sénat de cette résolution.

## 40 commissions d'enquête créées depuis 1998

- Une commission d'enquête a pour objet de recueillir des éléments d'information **soit sur des faits déterminés, soit sur la gestion des services publics ou des entreprises nationales**. Il ne peut être créé de CE sur des faits ayant donné lieu à des poursuites judiciaires et aussi longtemps que ces poursuites sont en cours.
- **Une commission d'enquête ne peut comporter plus de 23 membres, et sa composition est pluraliste** (les différents groupes politiques y sont représentés à la proportionnelle). **Le président et le rapporteur sont de sensibilité politique différente.**
- **Une commission d'enquête dispose de 6 mois** pour achever ses travaux et publier son rapport à compter de la date d'adoption de la résolution qui l'a créée.

### Quelques exemples récents de commissions d'enquête :



COMMISSION D'ENQUÊTE  
INFLUENCE DES CABINETS DE CONSEIL

COMMISSION D'ENQUÊTE  
COVID-19



COMMISSION D'ENQUÊTE  
CONCESSIONS AUTOROUTIÈRES



COMMISSION D'ENQUÊTE  
SITUATION DE L'HÔPITAL



COMMISSION D'ENQUÊTE  
CONCENTRATION DANS LES MÉDIAS

COMMISSION D'ENQUÊTE  
AFFAIRE BENALLA



## Des outils d'enquête diversifiés et renforcés



### AUDITIONS

Ministres, syndicats, responsables administratifs, experts, témoins. **Toute personne pouvant éclairer la réflexion des sénateurs peut être entendue.**



### DÉPLACEMENTS

**Les sénateurs effectuent des visites en France et rencontrent les acteurs du terrain.** Ils peuvent également se rendre à l'étranger pour observer comment le problème est traité dans d'autres pays.



### ÉTUDES

**Ils prennent en compte les précédents travaux parlementaires,** peuvent demander l'assistance de la Cour des comptes, adressent des questionnaires ou demandent des précisions supplémentaires à l'administration.

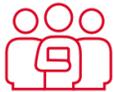
### Une commission d'enquête dispose de pouvoirs de contrôle et d'investigation plus étendus qu'une simple mission d'information :

- le ou les rapporteurs peuvent **effectuer des contrôles sur pièces et sur place** et sont habilités à se faire communiquer tous documents de service, à l'exception de ceux revêtant un caractère secret, et sous réserve du respect du principe de la séparation de l'autorité judiciaire et des autres pouvoirs ;
- toute personne dont la commission d'enquête juge l'audition utile est non seulement tenue de déférer à la convocation qui lui est délivrée, mais aussi de **prêter serment de dire toute la vérité.**



## Un instrument de contrôle renoué aux prérogatives étendues et à fort impact médiatique

La réforme du règlement du Sénat en 2009 a conduit à la multiplication et à la modernisation des CE en confortant le pluralisme sénatorial et en renouant les méthodes de travail.



### DROIT DE TIRAGE

À chaque session parlementaire, un groupe politique a, de droit, la **possibilité de demander la création d'une commission d'enquête.**



### ACCROISSEMENT DES MOYENS D'INVESTIGATION

Les moyens des commissions d'enquête ont été augmentés. Cela leur permet, le plus souvent, **d'obtenir des renseignements nécessaires à leur enquête.**



### OUVERTURE DES AUDITIONS

À l'instar des enquêtes parlementaires conduites dans plusieurs États étrangers, **les États-Unis sont en principe les audits notés en principe publics.**

### En contrepartie, les commissions d'enquête obéissent à des règles plus exigeantes que les missions d'information :

- **les personnes entendues doivent être dûment informées des sanctions encourues en cas de faux témoignage** et sont admises à prendre connaissance du compte rendu de leur audition ;
- les sénateurs membres d'une commission d'enquête sont tenus, sous peine de sanctions pénales, au **secret sur la partie des travaux qui n'a pas été rendue publique ;**
- **le Sénat peut décider, par un vote spécial et après s'être constitué en comité secret, de ne pas autoriser la publication de tout ou partie du rapport d'une commission d'enquête ;**
- **sont punis de peines d'emprisonnement et d'amende** le refus de communiquer les documents demandés par les rapporteurs, le refus de comparaître ou de déposer sous serment devant une commission d'enquête, le faux témoignage ou la subornation de témoin.